



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 13 décembre 2018

**DÉLIBÉRATION**

N° 113 - 13.12.2018

En exercice... 26  
Présents..... 25  
Votants..... 26  
Abstention ..... 0

**AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET  
SPORTIVES  
10. SOCIAL**

**Subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-  
pompiers de Sainte-Marie de Ré**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT,  
Le 13 décembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré** : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,  
**Le Bois-Plage** : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,  
**La Couarde sur Mer** : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,  
**La Flotte** : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,  
**Loix** : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,  
**Les Portes en Ré** : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,  
**Rivedoux Plage** : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,  
**St. Clément des Baleines** M. Gilles DUVAL, Mme Catherine JACOB,  
**Ste Marie de Ré** : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAÎTRE, M. Francis VILLEDIEU,  
**St. Martin de Ré** : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

Mme Isabelle RONTÉ (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle MASON-TIVENIN.

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20181213-D2018113-DE  
Reçu le 17/12/2018



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 13 décembre 2018

### DÉLIBÉRATION

N° 113 - 13.12.2018

En exercice... 26  
Présents..... 25  
Votants..... 26  
Abstention ..... 0

### **AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET SPORTIVES 10. SOCIAL**

### **Subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs- pompiers de Sainte-Marie de Ré**

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2311-7,*

*Vu le Budget Primitif du budget principal voté lors du Conseil Communautaire du 12 avril 2018,*

*Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment le 5<sup>ème</sup> groupe de l'article 5.2 relatif à l'action sociale d'intérêt communautaire, entérinés par arrêté préfectoral n°25000-DRCTE-BCL en date du 7 décembre 2017,*

*Vu la définition de l'intérêt communautaire, et notamment l'alinéa 7 du 2<sup>o</sup> de l'article 5.3 relatif aux actions en faveur du secteur social dont l'éducation à la citoyenneté,*

*Vu la demande du Centre de Secours de Sainte-Marie de Ré par courrier en date du 9 novembre 2018,*

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 décembre 2018,*

Considérant que le Centre de Secours de Sainte-Marie de Ré a eu pour objectif l'organisation d'une cérémonie dite « Sainte Barbe » réunissant les six chefs de centre des Centres d'Incendie et de Secours (CIS) de l'Ile de Ré qui a eu lieu le 7 décembre 2018 ;

Considérant que par courrier en date du 9 novembre 2018, le SDIS 17 a sollicité le versement d'une subvention d'un montant de 3 000 € notamment pour procéder à l'achat de médailles, distribuées lors de cette cérémonie ;

Considérant que par courrier en date du 12 décembre 2018 l'Amicale des sapeurs-pompiers a confirmé cette demande de subvention pour l'organisation de cette cérémonie ;

Afin de d'accompagner les chefs de centre des Centres d'Incendie et de Secours (CIS) de l'Ile de Ré pour cette manifestation exceptionnelle,

AR PREFECTURE

017-241700459-20181213-D2018113-DE  
Reçu le 17/12/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 13 décembre 2018

**DÉLIBÉRATION**

N° 113 - 13.12.2018

En exercice ... 26  
Présents..... 25  
Votants..... 26  
Abstention ..... 0

**AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET  
SPORTIVES  
10. SOCIAL**

**Subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-  
pompiers de Sainte-Marie de Ré**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- procéder au versement d'une subvention exceptionnelle en fonctionnement de 1 500 € à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Sainte-Marie de Ré sachant que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2018,
- autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes y afférents

Affichée le : **17 décembre 2018**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet télécours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : [www.telercours.fr](http://www.telercours.fr). Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

AR PREFECTURE

017-241700459-20181213-D2018113-DE  
Reçu le 17/12/2018